

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

**Rapport général de M. Christian Zaugg.**

La commission des finances, sous l'autorité de son président avisé, M. Robert Pattaroni, s'est réunie à cinq reprises afin d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI). Elle a auditionné M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de quelques collaborateurs-trices, M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, entouré de ses codirecteurs, ainsi que M<sup>me</sup> Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale.

Le rapporteur tient ici à remercier chaleureusement M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la qualité de ses notes de séances qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

**Séance du 2 septembre 2010**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M. Jacques Moret, directeur du département Autorités, et de quelques directeurs-trices et chef-fe-s de service*

Le président aimerait savoir en quoi le département Autorités est concerné par le PFI.

M. Moret lui répond qu'il s'agit, pour l'essentiel, de la rénovation de la villa La Grange.

Un commissaire rappelle qu'il est question ici d'un immeuble classé et demande si le Canton et la Confédération participeront aux frais, même si la Ville, principalement concernée, est à même de soutenir cette rénovation.

M<sup>me</sup> Salerno parlera de cette question à M. Pagani.

Une conseillère souhaiterait savoir pourquoi la rénovation de la villa La Grange a été reléguée dans la partie relative aux projets non planifiés. Elle relève qu'une plaquette a été éditée sur ce bâtiment et elle ne comprend pas la raison pour laquelle on a abandonné la rénovation des salons. Elle souligne que

M<sup>me</sup> Salerno avait l'intention d'y organiser des mariages et ne voit donc pas pourquoi ce projet reste en rade.

M<sup>me</sup> Salerno entend bien ces arguments, mais relève que l'ordre des investissements varie beaucoup et qu'il ne faut pas prendre la classification des objets qui figurent dans le PFI à la lettre. Elle propose à la commission d'en parler à M. Pagani afin de lui demander de quelle manière les projets sont planifiés et de quelle façon le Conseil municipal peut réorienter la planification prévue dans le PFI.

La commission en prend acte.

### **Séance du 6 octobre 2010**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice, ainsi que de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur. M. Alexandre Wisard, président de la commission des travaux et des constructions, est également présent*

M. Pagani indique que le PFI est un instrument évolutif et qu'au vu des propositions déposées le montant dévolu aux investissements sera dépassé. Il souligne également que ces crédits s'inscrivent dans un mouvement anticyclique qui a pour but de relancer l'économie genevoise. Il espère que la nouvelle présentation didactique de ce document assortie de tableaux, de diagrammes et de graphiques sied au Conseil municipal.

M. Wisard souligne que la commission des travaux et des constructions a été très sensible à la volonté du Conseil administratif de mettre un accent marqué sur la construction de logements. Il relève que la présentation du PFI s'est en effet beaucoup améliorée et reconnaît que les tableaux et graphiques colorés en améliorent la lecture. Il regrette toutefois que le réaménagement de la place Neuve, qu'il considère comme un projet important, ne figure pas dans les projets actifs du département.

### Page 43

Une conseillère demande si l'on pourrait activer le projet d'écopôle.

M. Pagani lui indique qu'un appel d'offres a été lancé et que le Bureau Manzoni a été désigné afin de réaliser un projet de faisabilité. Il y a là un fort potentiel à bâtir et il convient d'examiner s'il est possible de doubler la capacité d'accueil du site. Il ajoute que ce projet qu'il partage avec M<sup>me</sup> Salerno lui tient particulièrement à cœur et qu'il reviendra le plus rapidement possible devant le Conseil municipal avec une proposition de crédit.

Page 73

Une conseillère observe que le projet du 10, rue Royaume, qui fait l'objet d'une proposition, se retrouve à la page 114 du PFI dans les projets non planifiés.

M. Macherel relève qu'il faut distinguer le crédit d'étude, qui est en cours, du crédit de réalisation qui se trouve encore dans les projets non planifiés.

Page 80

Une commissaire s'inquiète de l'état pitoyable de la salle du Faubourg et souhaiterait que l'étude de sa rénovation soit accélérée.

M. Pagani en prend bonne note.

Page 92

Un commissaire aimerait savoir pourquoi certains cadres apparaissent parfois.

M. Pagani souligne que ces cadres marquent un programme qui regroupe plusieurs projets.

Un conseiller souhaiterait qu'on lui explique le lien existant entre le trottoir de l'avenue d'Aire, la piste cyclable bidirectionnelle du pont du Mont-Blanc et l'entretien et la rénovation du domaine public à la rue du Tir.

M. Macherel lui explique que ces trois objets appartiennent au même programme d'amélioration de la qualité de la vie.

Le président demande à quel moment un projet entre dans les projets actifs.

M. Macherel lui répond que l'on cherche à ne pas trop charger les projets actifs afin de s'en tenir à l'enveloppe inscrite au PFI. Il ajoute cependant que chaque année un certain nombre de projets sont réalisés et sortent donc ainsi des tableaux, ce qui permet d'en réinscrire de nouveaux.

Le président souligne que cela ne donne pas un véritable ordre des priorités.

M. Pagani précise que ces priorités sont définies par le Conseil administratif. Il rappelle, à cet égard, qu'il y a trois ans l'accent avait été mis sur l'entretien des bâtiments publics et en particulier des musées.

Un commissaire rappelle que, à ce moment-là, le Conseil municipal avait demandé que le projet du pont du Mont-Blanc et de la passerelle en encorbellement défendue par – une fois n'est pas coutume – le TCS et les Verts soit réalisé. Il a le très net sentiment que ce projet a subi un coup de frein, alors même que la Confédération le soutient dans le cadre du projet d'agglomération. Il ajoute,

nonobstant, que, si l'on veut toucher la subvention fédérale, il est impératif de commencer les travaux avant 2014. Il demande donc des explications, à cet égard, au Conseil administratif.

M. Pagani se réjouit de constater que la commission ait bien compris à quoi servait le PFI. Il précise qu'un projet va être déposé sous peu en vue d'installer une piste cyclable provisoire sur le pont du Mont-Blanc et précise qu'il entend l'inscrire dans les projets actifs du prochain PFI.

Ledit commissaire insiste et demande quand aura lieu le dépôt du crédit y relatif.

M. Pagani ne peut le lui indiquer précisément, mais il s'engage à l'inscrire au prochain PFI.

Le même commissaire s'étonne tout de même de l'idée de présenter un projet provisoire en lieu et place du projet définitif.

M. Pagani lui précise que des problèmes concernant l'accroche et le raccordement de la passerelle persistent et que c'est la raison pour laquelle une étude doit être préalablement réalisée. Il ajoute que la mise en place d'une piste cyclable provisoire a pour but de répondre rapidement à la requête des usagers et qu'elle s'inscrit dans la réalisation d'un U cyclable tout autour de la rade.

### Page 93

Un commissaire remarque que la lutte contre le bruit est l'une des priorités du Conseil administratif.

M. Pagani relève que l'utilisation de revêtements phonoabsorbants constitue une véritable révolution technologique. Il précise que ce revêtement absorbe en grande partie le bruit du frottement des roues sur l'asphalte à partir d'une vitesse de 50 km/h. Il ajoute que ce matériau est garanti durant sept ans et qu'il représente un coût supplémentaire de 6 francs au mètre carré. Il cite, pour illustrer son propos, la rue de la Roseraie qui vient d'être asphaltée.

### Page 105

Une conseillère revient sur les projets d'ateliers de la rue François-Grast, qui sont passés des projets planifiés aux nouveaux projets actifs. Elle rappelle que la motion votée par le Conseil municipal demandait de ressortir ce projet qui avait été devisé à environ 4 millions afin de le réévaluer à la baisse. Or elle constate qu'un concours a été lancé.

M. Pagani souligne que l'on a changé de programme afin d'évaluer la possibilité d'y construire également des logements. Il conclut en remarquant que les

concours permettent de mettre en évidence des projets intéressants en tirant parti de la qualité du site et du bâti existant. C'est donc pour cette raison qu'il précise ici la mise au concours du projet.

M<sup>me</sup> Charollais précise que le dépôt de la proposition aura lieu en 2011.

#### Page 126

Un conseiller indique à la commission qu'une pétition demandant que la place de la Synagogue devienne piétonne a été déposée devant le Conseil municipal. Or il relève que cet objet fait partie des projets non planifiés. Il demande par conséquent au Conseil administratif de s'en expliquer.

M. Pagani lui rétorque que son département a reçu les propriétaires des bâtiments avoisinants, il y a trois ans, afin de discuter de leur projet. Il tient à préciser que des accords ont été passés entre M. Cramer et le TCS qui stipulent que les choses doivent rester en l'état tant que les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex auront cours. Il relève qu'il est tenu, en la matière, de se conformer aux desiderata de la Direction générale de la mobilité.

#### Page 127

Une conseillère aimerait savoir ce qu'il en est de la rénovation des salons du Palais Eynard, qui se trouve encore dans les tableaux relatifs aux projets non planifiés bien qu'une plaquette ait été éditée pour vanter son très grand intérêt patrimonial.

M. Pagani se renseignera à ce sujet.

Une commissaire entend le remercier au sujet de l'activation de la rénovation du 8, rue Lissignol ainsi que pour les ateliers d'artistes de la rue François-Grast. Elle en profite pour lui demander s'il est vrai qu'un concours sera lancé afin d'y construire des logements et des ateliers.

M. Pagani lui répond par l'affirmative.

### **Séance du 20 octobre 2010**

Le président rappelle que le PFI a été renvoyé à neuf commissions et qu'il est possible de faire des recommandations. Il ajoute que la commission des travaux et des constructions a déjà rendu son travail et il espère que l'appel qu'il a lancé en vue de la reddition des rapports sera entendu de manière à pouvoir prendre position là-dessus à mi-décembre. Il pose la question de savoir si la commission souhaite procéder à d'autres auditions.

Une commissaire propose alors d'entendre encore M<sup>me</sup> Salerno afin de connaître le point de vue du département des finances et du logement sur le PFI en particulier en matière de logement.

La commission accepte cette proposition à l'unanimité.

### **Séance du 25 janvier 2011**

*Audition de M<sup>me</sup> Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale (GIM)*

Le président indique que M<sup>me</sup> Salerno est représentée par M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne qui, en tant que cheffe de la GIM, connaît très bien le dossier du logement.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne déclare d'entrée que le problème le plus important réside dans le retard dans la mise à niveau de certains bâtiments et que certains d'entre eux se trouvent dans un état de dégradation assez préoccupant. Elle poursuit en relevant que le problème essentiel porte sur le relogement des locataires pendant les travaux. Elle rappelle que la GIM gère environ 5000 logements regroupés dans 314 immeubles et explique, en prenant l'exemple de l'immeuble sis au 36, rue de la Servette (rénovation par rocade rendue possible par surélévation), que son service tente, lorsque faire se peut, de rénover un appartement après l'autre. On comprendra toutefois que cela n'est pas toujours possible et que, dans des interventions plus massives, il convient de mettre en place des solutions de remplacement. Elle estime qu'une clef pourrait passer par la location d'un immeuble privé, par exemple au 8-10 de la rue des Etuves, ou par l'affectation d'un immeuble de la Ville à cet effet.

Pour répondre à une question qui lui est posée au sujet des autres grandes régies publiques, M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne reconnaît que la CIA gère probablement mieux son parc immobilier mais ajoute qu'aucun immeuble de cette caisse ne se trouve dans l'état de certains bâtiments de la Ville de Genève.

Le président relève que la CIA dresse régulièrement un inventaire de l'état de tous ses immeubles et qu'un ordre de priorité est présenté chaque année à une commission qui planifie les travaux nécessaires à la bonne tenue du parc immobilier de la caisse.

Un commissaire rappelle que M<sup>me</sup> Salerno avait proposé de construire des logements en France voisine afin de pouvoir reloger certains locataires pendant les travaux.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne estime qu'il s'agit là d'une bonne solution. Elle indique que, pour pouvoir rénover 10 immeubles par an, il faudrait pouvoir disposer de 60 appartements qui permettraient ainsi de reloger provisoirement les locataires pendant dix-huit mois.

Un conseiller municipal lui demande si la solution ne résiderait pas dans la création d'une fondation autonome des immeubles de la Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne lui déclare que cela ne changerait rien en ce qui concerne ledit problème et que, pour le reste, il s'agit d'une option politique. Nonobstant, elle ne se voit pas adopter le comportement de certains propriétaires qui vident totalement un immeuble pour pouvoir entreprendre des travaux de rénovation.

Un commissaire aimerait savoir s'il y a des appartements disponibles à la Protection civile.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne lui répond par la négative.

#### Page 22

Un petit débat s'engage autour du fait que seuls 15% des investissements soient dévolus au logement et 2% à l'acquisition de logements. D'aucuns rappellent, à ce propos, les trente glorieuses et la construction des cités satellites du Lignon et d'Onex.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne joue là son joker.

#### Page 62

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne souligne que la rénovation du 8, rue Lissignol a été votée la semaine dernière.

Une commissaire constate qu'il y a davantage de projets actifs sur la rive droite que sur la rive gauche. M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne pondère cette affirmation en soulignant, à cet égard, qu'en termes d'investissements le plus important est celui des Minoteries.

#### Page 114

Une commissaire aimerait savoir si dans le PFI un projet de rénovation mériterait de passer devant un autre.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne lui rétorque que la GIM travaille en totale coordination avec le département des constructions et de l'aménagement et que les projets présentés tiennent compte de plusieurs paramètres, parmi lesquels figurent en bonne place les doléances des locataires.

La même commissaire demande si, à terme, la GIM ne pourrait pas gérer les immeubles de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en lieu et place de la régie Brolliet.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne relève que cette décision ne lui appartient pas, mais elle constate que cette proposition va à l'encontre de l'éventuel projet de fondation évoqué préalablement.

### **Examen des rapports des commissions spécialisées reçus**

#### *A. Commission de l'informatique et de la communication (CICO)*

M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, rapporteuse, déclare que la CICO ne voit pas très bien pourquoi ce PFI lui a été adressé alors même qu'elle examine de près les plans financiers biennaux qui lui sont renvoyés. Elle déclare, par voie de conséquence, que la CICO n'a aucune question à poser et donc aucune recommandation à faire en ce qui concerne le PFI.

Un commissaire souligne toutefois que le renvoi de cet objet dans les commissions spécialisées a un aspect méthodologique et didactique qui lui paraît important et que c'est la raison pour laquelle il ne partage pas le point de vue de la préopinante.

La commission des finances prend acte du rapport de M<sup>me</sup> Ecuyer.

#### *B. Commission de l'aménagement*

M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, rapporteuse, indique que le PFI a été examiné de manière très approfondie par la commission de l'aménagement qui a décidé de recommander de faire passer l'aménagement de la place Neuve de la rubrique des projets non planifiés dans celle des projets actifs. Cette proposition a été acceptée par 8 voix contre 6, le président ne votant pas.

La commission des finances en prend acte.

#### *C. Commission du logement*

La commission retient pour l'essentiel que la difficulté principale liée à toute rénovation réside dans le relogement provisoire des locataires.

Un commissaire estime, par ailleurs, que la Ville ne peut prétendre, à elle seule, résoudre le problème du logement et souhaite introduire dans la donne l'Hospice général ou les caisses de pension publiques.

Un conseiller municipal relève que la Ville n'est pas mieux lotie que les propriétaires privés et qu'elle est soumise aux mêmes contraintes juridiques et de pointer du doigt la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) qui, selon lui, ralentit tout le processus de rénovation du patrimoine immobilier.



Un commissaire souligne que M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne n'a jamais prétendu que la LDTR représentait un obstacle en matière de rénovation. Il ajoute que le problème réside dans le nombre d'immeubles vides à Genève, alors même que la crise immobilière bat son plein. Il estime, pour conclure, qu'il devrait être possible de réserver un certain nombre d'appartements à l'intérieur du parc de 5000 logements de la Ville de Genève à des fins de relogement pour des locataires devant provisoirement céder la place à la pelle et à la truelle.

Une conseillère relève que l'Etat dispose d'autres capacités, mais que le problème porte, de son côté, sur la catégorie des logements construits qui entrent davantage dans les loyers libres ou la PPE plutôt que dans celle des logements sociaux. Elle s'en inquiète et n'entend pas que l'on construise à la périphérie des logements bon marché, ce qui pourrait conduire à reproduire la situation que connaissent certaines banlieues de grandes villes de pays voisins. Elle souhaite donc que le Conseil administratif passe des accords d'une durée de deux ans avec les propriétaires des immeubles vides afin de permettre de reloger les locataires de la GIM pendant une rénovation.

Un commissaire rappelle que la situation évoquée par la préopinante s'est produite dans les années 1960 et constate que les grands projets de l'Etat (Cherpines et Communaux d'Ambilly) sont aujourd'hui bloqués. Il relève que la LDTR avantage également les propriétaires et estime que le problème réside, du côté de la promotion immobilière, dans la rareté qui fait monter les prix et, pour la gauche, dans un statu quo qui lui permet de maintenir son électorat.

Au terme de ce débat, le président constate que la commission des finances n'a pas, pour le moment en tout cas, de recommandation particulière à faire.

## **Séance du 1<sup>er</sup> février 2011**

*Discussion faisant suite à l'audition de M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne et examen des rapports restés en suspens*

Un commissaire s'inquiète de la situation relative à l'entretien des bâtiments, qu'il considère comme dramatique. Il est très préoccupé par la problématique du relogement des locataires pendant les travaux et par la difficulté de trouver des entreprises à même de réaliser des interventions dans les délais courts. Il plaide pour une politique de petits pas mais néanmoins volontaire. Il estime essentiel de construire une bonne centaine de logements sociaux destinés au relogement des locataires pendant des travaux de remise en conformité des immeubles de la GIM ou de la Fondation pour le logement social.

Un autre commissaire prend le contre-pied de cette position en jugeant que la construction de logements n'est pas une tâche communale et ajoute que la Ville

n'arrive ni à construire ni à entretenir son parc immobilier. Il estime, d'autre part, que le Conseil administratif devrait s'interroger sur l'opportunité de maintenir une Gérance immobilière municipale et juge qu'il devrait se centrer sur la sécurité, le sport et la culture. Nonobstant cette déclaration, ce commissaire s'étonne de ne pas voir dans le PFI un plan général d'entretien des immeubles.

Un conseiller municipal s'inquiète également de l'entretien du patrimoine immobilier de la Ville, mais exonère la GIM de toute responsabilité en la matière. Il plaide pour un plan d'action en vue de rénover le parc immobilier de la Ville afin d'être en conformité avec la loi sur l'énergie et demande au Conseil administratif de présenter une stratégie afin de sortir d'un certain défaitisme ambiant.

Un conseiller municipal revient sur certaines déclarations en relevant que de permettre à la population en état de précarité ou au chômage de se loger participe à la sécurité physique et matérielle des personnes. La politique de la Ville en matière de logement permet, selon lui, aux habitants de rester dans leur quartier, alors même que celle pratiquée par certains promoteurs immobiliers les conduit à aller vivre en périphérie, voire à déménager en France voisine.

Une commissaire stigmatise les propriétaires d'immeubles qui, en ce moment même, sont vides. Elle propose à la Ville de contacter ces propriétaires en vue de leur proposer d'affecter des appartements inoccupés au relogement des locataires pendant les travaux. Elle plaide donc pour un partenariat public/privé afin de pouvoir pratiquer une véritable politique d'entretien du parc immobilier de la GIM.

Une discussion s'engage, au sein de la commission, au terme de laquelle deux recommandations sont proposées.

La première demande au Conseil administratif d'établir une liste actualisée des immeubles de logements de la Ville de Genève selon leur degré de vétusté et les besoins de rénovation et de modernisation, avec le programme des travaux, compte tenu des exigences de l'application de la loi sur l'énergie et des normes OPAir et OPBruit.

La seconde propose au Conseil administratif de présenter un inventaire des bâtiments avec logements de la Ville de Genève selon les catégories de loyer, de façon à pouvoir connaître les populations qu'on y trouve.

Une commissaire souligne que la seconde recommandation est totalement irréalisable compte tenu de l'entrée en vigueur du nouveau règlement de la GIM.

La commission retient cette objection.

Le président met donc aux voix la première recommandation, qui est acceptée à l'unanimité.

Le président passe en revue les rapports des commissions spécialisées et observe que seules deux commissions présentent des recommandations: la commission de l'aménagement, en vue d'activer le projet d'aménagement de la place Neuve, et la commission des sports et de la jeunesse qui demande à l'unanimité le respect de l'engagement de la Ville en faveur de la construction d'une nouvelle patinoire.

Une commissaire regrette que la commission des arts et de la culture ne soit pas allée véritablement au fond des choses en ne s'arrêtant pas, notamment, sur les destinées du Palladium.

La commission des finances prend acte de ces recommandations et de cette déclaration et en termine avec cet objet.

20 janvier 2011

## **Rapport de la commission du logement chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

**Rapport de M. Alpha Dramé.**

### **Préambule**

L'objet susmentionné a été débattu pendant la séance du 11 octobre 2010 à la commission du logement, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sandra Golay. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaug, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

### **Séance du 11 octobre 2010**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de Mmes Sophie Heurtault Malherbe, directrice de division, Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale (GIM), et de MM. Olivier-Georges Burri, directeur par intérim du département, Philippe Krebs, adjoint de direction, et Christophe Gaillard, administrateur de la GIM*

La présidente commence par l'examen page par page du PFI et ouvre le tour des questions.

#### P. 72

Une commissaire, en page 72, aimerait savoir quelles sont véritablement les études qui préparent l'avenir afin de connaître les possibilités de construction de logements en ville de Genève. Il serait, à cet égard, intéressant de connaître le potentiel dont dispose la ville.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne explique qu'il ne reste en ville de Genève que des parcelles résiduelles. Il n'y a donc pas de grands projets de logement. Si l'on veut connaître le potentiel de ces périmètres, il faut s'adresser au Service de l'urbanisme. Elle ajoute qu'aujourd'hui les processus de surélévation sont abordés dans une approche plus ouverte et prospective qu'auparavant. Les surélévations constituent donc un potentiel qu'il ne convient pas de négliger.

#### P. 74

Une commissaire a une question, en page 74, concernant la rénovation et la surélévation du 27, rue de Lausanne. Elle sait que, au niveau de la rénovation, la

fixation des loyers reste dans le giron du social et aimerait bien savoir si la situation est semblable dans le cadre d'une surélévation. Elle constate que, dans le plan financier, les deux étages supplémentaires qui vont être construits à la rue de Lausanne n'ont pas le même statut. Comme il en va de même pour d'autres rénovations, elle demande donc quelle politique le département va adopter à ce sujet.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne répond qu'il ne faut pas confondre le loyer maximal après travaux prévus par le plan financier et fixé par le département cantonal compétent avec un logement social ou un loyer libre. Il s'agit de deux thématiques totalement différentes. Cela signifie qu'il peut très bien y avoir dans la surélévation des loyers maximaux prévus par le plan financier à 8000 francs par année, ce qui est le maximum admis par le département cantonal en application avec la DTA, et y appliquer ensuite le règlement sur les logements sociaux que le Conseil administratif ne met pas dans la liste des loyers libres.

#### P. 40

Une commissaire a une question, à la page 40, en rapport avec la salle de l'Alhambra. Elle remarque que le dossier la concernant est très épais et complexe et se demande si c'est pour cette raison que le plan est repoussé à 2014-2015.

M<sup>me</sup> Salerno lui répond qu'il s'agit là d'un plan d'intention et que ce n'est pas le département qui décide. M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne ajoute qu'un élément de réponse réside dans la capacité du Service d'architecture et du Service des bâtiments d'assumer des études de cette importance, de suivre les travaux des mandataires ou encore de lancer des concours.

Un commissaire s'aperçoit, à la page 32, que la courbe du graphique pour le logement subit une forte augmentation linéaire du quatrième PFI jusqu'au sixième où l'on arrive à un pic de 240 millions de francs. Il désirerait donc avoir une explication sur cette évolution ascendante du PFI, car il s'agit là manifestement d'une volonté politique. Puis, à la page 40, il constate qu'à la rue de la Tour-de-Boël il a été voté 311 000 francs entre 2001 et 2002. Sachant que des volets sont tombés et que le risque d'accident perdure, il aimerait savoir pourquoi le projet n'est pas actif.

M<sup>me</sup> Salerno lui répond que la volonté de la Ville pour l'immeuble de la Tour-de-Boël consiste en une rénovation de l'édifice dans son ensemble. Le montant n'est par conséquent pas lié aux 311 000 francs que le Conseil municipal a votés sous forme de crédit de préétude. La rénovation des bâtiments situés à la Tour-de-Boël va, elle, coûter entre 1 et 2 millions de francs. Elle ne pense pas toutefois que le crédit d'étude et le projet de rénovation globale de l'immeuble pourraient empêcher de prendre des mesures immédiates de sécurité.

M<sup>me</sup> Salerno explique, d'autre part, que la réparation des volets est du ressort de l'entretien courant, ce qui n'a rien à voir avec la rénovation du bâtiment. On

sait que la rénovation doit s'effectuer pour l'ensemble du bâtiment et il faudra poser la question au service de la gérance si l'on veut connaître la date du dépôt de la demande. Quant à l'entretien courant, il n'est pas placé sous la responsabilité de la GIM, mais sous celle du Service des bâtiments. La GIM dispose d'un montant de 2000 francs par pièce pour l'entretien courant à l'intérieur des appartements, somme qui n'est pas considérable si l'on veut faire de bonnes rénovations. Tout cela pose le débat de où devraient se situer ces montants et de ses propres compétences. En effet, les locataires ne s'y retrouvent plus avec tous ces services et leur souhait est que la Ville règle leurs problèmes internes en tant que leur propriétaire.

M<sup>me</sup> la maire avait déjà posé le débat en début de législature en proposant que la Ville disposât de petites enveloppes pour les locataires en ce qui concerne la remise en état des appartements.

Elle prend l'exemple d'une locataire dont la sangle du store s'était cassée et dont la situation n'avait changé qu'au bout de six mois d'attente en raison de qui-proquos administratifs. A l'heure actuelle, la Ville dispose d'une direction de service qui fait qu'elle peut assumer des réparations momentanées. Si M<sup>me</sup> Salerno est réélue lors de la prochaine législature, elle reposera la question de la capacité des services gestionnaires en ce qui concerne certains travaux, car aujourd'hui le découpage n'a pas de logique pour les locataires et induit au contraire beaucoup de frustrations, puisqu'il faut écrire à plusieurs services avant d'obtenir une réponse. Elle prend aussi l'exemple de locataires des Minoteries qui ont dû attendre malheureusement plusieurs mois avant d'avoir enfin de l'eau chaude dans leur appartement.

Le commissaire demande si c'est cette problématique qui justifie l'augmentation de la courbe du graphique.

M<sup>me</sup> Salerno lui répond qu'il s'agit là d'une volonté politique de rénovation du patrimoine financier, lequel, pour certains bâtiments, est vraiment en mauvais état.

Concernant la villa Freundler, une commissaire aimerait savoir s'il existe des différends entre la Ville et les locataires.

M<sup>me</sup> Salerno lui répond que son département n'a pas établi de liens contractuels avec eux. La convention a fait l'objet de tensions au sein du Conseil administratif de la précédente législature. Pour obtenir une réponse à ce sujet, il faut poser la question à M. Pagani, puisque c'est son département qui va rénover la villa. Pour sa part, elle n'a pas l'impression que le projet a avancé.

Un commissaire revient sur les dires de la magistrate en ce qui concerne les problèmes qu'ont connus certains locataires avec les réparations. Prenant l'exemple des stores, il a appris que, dans toutes les régies, il y a ce que l'on

appelle les problèmes d'usure qui incombent, eux, aux locataires. En revanche, il aimerait bien savoir si, en ce qui concerne l'histoire de l'eau froide dans les appartements, les locataires ont le droit, au niveau de la GIM, de faire bloquer leur loyer afin d'activer les réparations.

M<sup>me</sup> Salerno lui répond que le cadre légal s'adresse à tous les locataires, qu'ils soient à la GIM ou pas. En ce qui concerne l'eau froide, le service compétent est en l'occurrence le Service de l'énergie.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne ajoute que la situation des Minoteries est exemplaire, puisque les bancs sont de la compétence du Service des espaces verts, les cours de la compétence du Service du génie civil, les chaudières de la compétence du Service de l'énergie, la rénovation des bâtiments de la compétence du Service des bâtiments et la gestion des plaintes des locataires de la compétence de la GIM. La problématique des bâtiments en Ville de Genève n'appartient donc pas exclusivement au Service des bâtiments ou à la GIM.

Pour répondre à la question posée par le commissaire, le locataire peut bel et bien consigner son loyer s'il estime qu'il a de bonnes raisons de le faire, tout en respectant bien évidemment le Code des obligations.

La présidente aimerait savoir, dans l'hypothèse où la tâche des travaux internes serait à l'avenir confiée au département, si ce dernier disposait déjà d'un plan pour la gestion technique de chaque immeuble.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne explique que la description de la présidente est déjà sous la maîtrise actuelle du Service des bâtiments qui effectue ce travail. Ledit service possède des fiches techniques sur chaque bâtiment ainsi qu'un ordre de priorité relatif aux degrés de dégradation, qui sont évalués par les méthodes connues des architectes. Ce travail existe et s'applique donc au niveau du Service des bâtiments.

Un commissaire prend note que la rénovation se fait uniquement sous la responsabilité du Service des bâtiments. Il espère que ledit service prend quand même contact avec la GIM avant de débiter des rénovations.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne lui répond que la collaboration s'est depuis nettement renforcée. Auparavant, cette coopération s'effectuait au travers de séances ponctuelles tous les deux mois environ. Il faut savoir que, pour chaque immeuble, il y a un répondant à la GIM et un interlocuteur au Service des bâtiments. Cet état de chose facilite la collaboration et, ces derniers temps, elle a été renforcée en ce qui concerne l'information donnée aux locataires et leur relogement en cas de travaux.

Un commissaire entend bien qu'il y a, par immeuble, un répondant à la GIM et un répondant au Service des bâtiments. Il se demande alors si dans une régie classique ce procédé existe de la même manière.

M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne trouve la question intéressante, d'autant plus que la GIM vient d'engager une gérante provenant d'une régie privée. Dans les régies privées, les organisations sont très différentes. Il existe des régies dans lesquelles le gérant s'occupe du bâtiment dans tous ses aspects administratifs ou de travaux et il en existe d'autres dans lesquelles il y a un service de location et un service technique. Il n'y a donc pas de règles absolues en la matière. L'essentiel de la réponse, au-delà des choix politiques, réside dans la qualité de la collaboration entre le Service des bâtiments et la GIM.

### **Vote**

Etant donné qu'il n'y a pas de vote sur le PFI, un commissaire demande que la commission en prenne acte. La commission suit son avis et prend acte du 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022 du Conseil administratif.



26 septembre 2010

## **Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Andrienne Soutter.**

Le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022 (PFI) a été examiné au cours de la séance de la commission du 22 septembre 2010, sous la présidence de M. Alexandre Wisard. M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais et M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs, ont été auditionnés. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions pour la qualité de son travail.

### **Introduction**

M. Pagani rappelle que le PFI est le fruit des réflexions et des priorités en matière d'investissements des différents services municipaux. Il s'agit d'un document essentiel, qui projette la municipalité vers l'avenir et constitue une sorte de feuille de route de l'action stratégique de la Ville. Il tient aussi à rappeler que le Conseil municipal a la possibilité de formuler des recommandations, y compris pour demander à transformer, dans une prochaine édition du plan, des projets non planifiés en projets actifs.

M. Pagani attire l'attention des commissaires sur le graphique de la page 15, qui montre que les investissements se maintiennent entre 95 et 100 millions de moyenne depuis une dizaine d'années. Parmi les priorités, M. Pagani mentionne la rénovation de près de 40 immeubles de logements, l'extension des zones piétonnes, l'accompagnement en surface de grands projets d'infrastructure, le plan lumière.

M. Pagani informe que la Ville et l'Etat négocient pour obtenir enfin une contribution cantonale pour l'entretien des routes d'intérêt cantonal qui traversent la commune.

### **Priorité au logement**

#### *Page 7*

Le président demande combien de nouveaux logements la Ville prévoit de construire. M. Pagani répond qu'il y a, à Genève, un potentiel de 360 loge-

ments supplémentaires chaque année, dont 100 sont pris en charge par la Ville et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Environ 200 autres logements sont construits dans le cadre de partenariats public/privé, le reste étant dans les mains de propriétaires privés. A ce propos, il fait part des difficultés du Canton à garder le cap des logements d'utilité publique (LUP). En effet, sur 1000 logements construits, 650 sont des propriétés par étage (PPE).

## **Infrastructures de génie civil**

*Page 10*

Un conseiller municipal demande quel pourcentage du réseau de 280 km de canalisations secondaires d'évacuation des eaux a déjà été rénové. M. Macherel prévoit que la réponse précise sera donnée par la prochaine étude sur le plan général d'évacuation, qui permettra également d'établir une hiérarchie des canalisations à traiter prioritairement. Pour le reste, la Ville a choisi d'intégrer ses travaux d'assainissement à d'autres projets d'aménagement. Il est estimé que la rénovation de l'ensemble du réseau coûterait entre 700 et 800 millions de francs, pour des installations dont la durée de vie varie entre cinquante et cent ans. Il faut donc planifier un investissement annuel de 10 millions pour conserver le réseau à niveau.

## **Graphiques et tableaux**

*Page 20, graphique N° 1*

Le président montre que la volonté du Conseil administratif est de rattraper son retard en matière d'investissements. A son avis, ce n'est pas 100 mais 200 millions de francs qu'il faudrait investir annuellement pour espérer rattraper le retard, la question étant la capacité de l'administration, comme des entreprises, à suivre le rythme. M. Pagani renvoie à la page 31 ainsi qu'à la note N° 2, page 6, qui montrent que les crédits déposés et votés par le Conseil municipal ont augmenté depuis 2008 et que 2010 devrait encore confirmer cette tendance.

M. Macherel explique que l'enjeu du PFI est de projeter les investissements municipaux dans les douze années à venir. Le montant net est estimé à 1,5 milliard, soit 300 millions de plus que si l'on suivait le rythme des 100 millions annuels. Les projets dits «actifs», dont la planification s'étend à l'horizon 2018-2022, désignent des objets qui ne sont pas encore arrivés au Conseil municipal, mais sur lesquels l'administration continue de travailler, le travail des services consistant à déterminer des priorités dans la masse des 1,5 milliard de francs d'investissements prévus.

### **Potentiel de crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2011**

*Page 37, Nos 061.057.02 et 061.057.04 du PFI – Construction d'une nouvelle crèche et mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche*

M. Pagani explique que des tiers feront des travaux dans le respect des normes dans un bâtiment, angle rue Jean-Violette-boulevard de la Cluse, et confieront ensuite la gestion de cette crèche de 91 places à la Ville. N'étant pas maîtresse du terrain, ni du bâtiment, la Ville s'épargnera ainsi de devoir réaliser un plan localisé de quartier. Cette crèche servira aussi aux familles de passage qui viennent se soigner aux Hôpitaux universitaires genevois.

*Page 37, N° 074.050.02*

M. Macherel explique que ces travaux de rénovation et de mise en conformité des abris de la protection civile concernent les lieux d'accueil pendant la saison hivernale.

*Page 37, Nos 082.015.12 et 082.015.14*

M. Macherel explique qu'il s'agit du remplacement de quelques véhicules utilitaires par de nouveaux modèles, moins polluants, demandé par M. Maudet.

*Page 37, N° 101.400.40*

M. Pagani explique que la réfection du pont Neuf devrait être financée à parts égales par les communes de Carouge et de Genève. A son regret, la Confédération ne participera pas au financement de ces travaux, n'ayant pas voulu reconnaître à cet ouvrage une valeur patrimoniale.

*Page 38, Nos 101.700.02, 06, 08, 101.701.02, 10, 12*

Ce sont des mesures d'aménagement et d'assainissement du bruit routier. Une conseillère municipale demande comment sont hiérarchisées les routes qui bénéficieront de ces mesures dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. Elle suggère aussi de demander au Canton, dans le cadre des négociations au sujet du financement de l'entretien des routes cantonales, une participation aux frais d'assainissement. M. Macherel répond que la Ville a averti le Canton que, s'il persistait à négliger de subventionner la Ville pour ses tâches d'entretien dans le cadre de l'article 20 de la loi sur les routes, elle allait devoir se résoudre à lui rendre purement et simplement ces axes routiers. En attendant, sur les routes à compétence communale, la stratégie consiste, d'une part, là où c'est possible, à déclasser certains axes en rues de quartier afin d'y descendre en dessous de la valeur limite de bruit et, d'autre part, à poser un revêtement phono-

absorbant sur les routes à fort trafic pour descendre en dessous des valeurs d’alarme, ce qui devrait permettre à la Ville de demander des allègements à la Confédération. Ces revêtements coûtent 6 francs de plus au mètre carré actuellement. Quant à leur durée de vie, il y a encore beaucoup d’incertitudes.

*Page 38, N° 101.860.06*

A propos des 2,1 millions qui devraient être alloués aux réalisations et aménagements cyclables, le président signale que le Conseil national a approuvé un train de crédits destinés aux agglomérations urbaines dans lequel figure le U cycliste genevois qu’il faudrait réaliser dans les quatre prochaines années. M. Pagani réplique que la Ville a la volonté d’aménager un double sens cycliste sur le pourtour de la rade, ainsi qu’un encorbellement sur un flanc du pont du Mont-Blanc, et qu’il doit en discuter prochainement avec M<sup>me</sup> Michelle Künzler, conseillère d’Etat chargée de la mobilité.

### **Crédits d’investissements votés par le Conseil municipal**

*Page 54, N° 101.400.15*

M. Pagani informe que la Ville ne souhaite plus payer pour l’écluse du Seujet et qu’il doit en parler prochainement avec M<sup>me</sup> Michelle Künzler, dans l’intention de régler cette question à l’amiable.

### **Crédits d’investissements déposés au Conseil municipal**

*Page 62, N° 020.005.02*

Concernant le centre artisanal du Vélodrome, M. Pagani exprime son inquiétude de voir perdurer une situation où les risques, au plan de la sécurité, s’accumulent plus le temps passe.

### **Projets actifs**

*Page 92, groupe 101 – Aménagement du domaine public: rues, routes et ouvrages d’art*

A une question demandant si des études d’impact environnemental sont réalisées en relation avec les délestages dus aux travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex dans le quartier de la Jonction, M. Macherel répond que des études très poussées sont menées.

## **Nouveaux projets actifs introduits au 6<sup>e</sup> PFI**

*Page 106, N° 043.051.04*

Le président s'étonne d'un pavillon de la danse à la place Sturm. M. Pagani explique que la Ville a été sollicitée pour identifier des lieux pour l'implantation d'un tel pavillon. A la place Sturm, il serait construit à cheval sur le dépôt de la Voirie. Un autre lieu serait envisageable, à côté du pont de l'Ecu.

*Page 109, groupe 91 – Aménagement du domaine public: parcs et promenades*

M. Pagani informe que l'entretien courant des bancs dans les parcs est à la charge du crédit de fonctionnement du Service des espaces verts et de l'environnement, alors que le Service logistique et manifestations s'occupe des bancs du domaine public.

Le président remercie de leur participation à l'examen du PFI M. Rémy Pagani et ses collaborateurs, et leur donne congé.

Ensuite, il demande aux membres de la commission s'il serait pertinent de faire une recommandation afin d'introduire dans le dossier l'aménagement de la place Neuve. Un commissaire, approuvé par le président, rappelle que le PFI reflète la politique du Conseil administratif et que le Conseil municipal n'a pas à faire ce travail à sa place.

La commission prend donc acte du 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022, sans faire de recommandation.

9 décembre 2010

## **Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission de l'aménagement s'est réunie les 5 et 19 octobre 2010, sous la présidence de M. Adrien Genecand, pour étudier le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI), renvoyé dans les commissions spécialisées par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 septembre 2010. Les notes de séances ont été prises par M. Ozcan Yilmaz, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

### **Séance du 5 octobre 2010**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département*

En préambule, M. Pagani présente les grandes lignes de ce 6<sup>e</sup> PFI et précise que la moyenne des dépenses annuelles se situe entre 95 millions et 100 millions de francs; ces investissements servent l'économie locale et permettent la construction d'écoles et la rénovation de bâtiments.

Il souligne les points importants et les priorités de la municipalité:

- la volonté de la Ville de Genève de rénover les bâtiments; les 35 bâtiments en dessous des normes selon la méthode Stratus seront rénovés dans les cinq prochaines années;
- la création de nouveaux logements (environ 360 par an);
- les acquisitions foncières;
- la piétonnisation de certaines rues ou portions de rues et places dans les quartiers des Pâquis, de Saint-Gervais et des Rues-Basses, notamment;
- les aménagements autour de grands projets comme le CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) et le TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex);
- la lutte contre le bruit et la pollution par la mise en application des normes OPB (ordonnance sur la protection contre le bruit) et OPAir par une diminution du nombre de voitures et un nouveau revêtement comme celui de la Rosaie;
- le plan lumière: mieux éclairer en économisant de l'énergie;

- l’assainissement des eaux et le renouvellement des canalisations;
- l’entretien des 62 ponts et passerelles et autres ouvrages d’art dont la charge revient à la municipalité; discussion avec l’Etat pour une participation financière du Canton;
- l’isolation des immeubles; l’expérience pilote des bâtiments de la rue Cité-de-la-Corderie pourrait être généralisée, en privilégiant des panneaux solaires pour éviter le coût engendré par les pompes à chaleur qui provoquent une augmentation d’électricité de + 30% dans ce cas;
- poursuivre l’effort fourni pour l’entretien des musées.

La commission passe à l’examen du document, page par page.

### Priorité au logement

#### *Page 7*

Une commissaire relève l’utilité de rappeler de quelle manière l’état des bâtiments est diagnostiqué. Elle pense également qu’il serait intéressant de faire des statistiques sur le temps nécessaire à l’étude et à la réalisation d’un objet entre le moment où une proposition de plan localisé de quartier est présentée, son traitement en commission, le vote au Conseil municipal, la présentation et le vote de la proposition définitive et sa réalisation. Il faut aussi relever la contribution de la Ville de Genève à l’effort cantonal de la mise à disposition de nouveaux logements.

### Reconquérir l’espace public et améliorer la qualité de vie en ville

#### *Pages 8 et 9*

Cette commissaire se montre satisfaite des informations relatives aux grands projets d’aménagement. Elle aimerait plus de précisions concernant les petits projets d’aménagement d’espaces publics, qui améliorent la qualité de vie dans les quartiers.

M. Macherel explique que les activités du Service d’aménagement urbain et de la mobilité sont concentrées sur quatre grands axes principaux détaillés dans ces pages. Les petits projets se retrouvent aussi dans les pages jaunes des «projets actifs» de ce document. Il s’agit notamment de la place Simon-Goulart, de la place Saint-Gervais, du prolongement de la promenade Saint-Antoine et du square du Vélodrome.

1. Etendre les zones à priorité piétonne et améliorer la qualité de vie dans les quartiers.
2. Accompagner les grands projets lancés par des tiers par l’aménagement d’espaces publics et d’infrastructures de mobilité.

3. Lutter contre les nuisances sonores par la mise en application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit.
4. Mettre en œuvre le plan lumière et réduire la consommation énergétique de l'éclairage public.

A une commissaire qui voudrait savoir si des petits projets sont prévus aux Acacias, M. Pagani répond que l'étude pour les «200 rues piétonnes» est lancée et il lui recommande de faire des propositions.

### **Séance du 19 octobre 2010**

#### Infrastructures de génie civil – Ouvrages d'art

##### *Page 11*

Une commissaire rappelle qu'il avait été décidé d'accompagner certaines réalisations d'ouvrages d'art par des installations artistiques et que cet effort de la Ville devrait figurer dans ce document.

Le magistrat annonce qu'il a effectué des démarches pour faire sortir des dépôts un certain nombre de sculptures créées pour les espaces publics. Il signale également qu'il est prévu d'associer artistes et architectes pour le projet de la Nouvelle Comédie. Il souhaite de telles collaborations pour les constructions futures. Cela représente aussi un soutien aux artistes.

#### Conclusions

##### *Page 15*

Répondant aux remarques et questions concernant les dépassements des investissements fixés à 95 millions de francs par année, M. Pagani a demandé des statistiques relevant les demandes de crédits déposées, les investissements réalisés, le pourcentage de dépassements pour les années 2004-2007.

Une commissaire se dit satisfaite des investissements faits concernant les bâtiments. Ces travaux contribuent à la vie économique genevoise et à la lutte contre la crise et cela mérite d'être souligné. Une expression la dérange dans ce texte: elle préférerait que l'on parle de «mixité sociale» à la place de «diversité sociale».

#### Planification des dépenses et recettes totales – Tableau N° 1

##### *Page 21*

Un commissaire demande la définition de «disponibilité théorique». M. Macherel l'informe qu'il s'agit de la différence avec la somme annuelle de 95 millions de francs, fixée dans le budget financier quadriennal.



## Répartition temporelle des investissements totaux – Graphique N° 2

*Page 22*

Un commissaire propose de supprimer ce graphique qui peut induire en erreur le lecteur: en effet, il peut faire supposer, vu la chute de la courbe des investissements, que ceux-ci diminuent alors qu'ils sont différés. Dans la réalité, cette courbe ne descendra pas et continuera à monter.

M. Pagani souligne les difficultés à planifier les travaux et précise que ce graphique est une tentative de programmer les projets sans se faire d'illusions. La proposition de suppression de ce graphique sera examinée.

## Répartition des investissements totaux – Graphique N° 2 bis

Une commissaire aimerait savoir s'il existe un outil permettant d'évaluer la proportion des terrains appartenant aux collectivités publiques et le potentiel d'acquisition de terrains.

Le magistrat explique que, avec l'exercice du droit de préemption par la Ville, il a fallu imaginer de nouveaux outils. Un poste a été créé pour traiter avec les propriétaires, ce qui a permis l'achat de deux villas. Ce secteur doit être réévalué et relancé.

Il y a de nombreuses propriétés pour de nombreux projets, dont certains seront attribués en droits de superficie à des coopératives d'habitation, pour des logements pour étudiants, etc. Il ajoute que la volonté politique de ses prédécesseurs dans ce domaine a permis à la municipalité d'être efficace en tant que propriétaire privé.

## Evolution des dépenses totales planifiées par groupe de fonctionnement

*Pages 32 et 33*

Une commissaire se réjouit de l'augmentation concernant le logement et l'aménagement du domaine public, et constate une certaine stagnation pour l'industrie, l'artisanat et le commerce. Elle aimerait connaître la politique de la Ville en matière de zones industrielles, artisanales et commerciales.

M. Pagani la renvoie à la page 77, où se trouvent des nouveaux projets actifs, comme un concours pour la construction d'ateliers d'artistes à la rue François-Grast, la rénovation de l'enveloppe des ateliers à l'avenue Giuseppe-Motta 20 et, pour les Mouettes genevoises, la rénovation du quai du Mont-Blanc 8 ainsi que la mise aux normes des vestiaires. Cela pour un montant total de 4 300 000 francs dont les investissements devraient s'étaler de 2012 à 2020.

### Potentiel de crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2011

#### *Page 36*

Une commissaire s'inquiète au sujet de la réalisation du projet de la Cité-Jonction qui était urgent.

M. Pagani l'informe qu'il sera traité juste après celui des Minoteries.

#### *Page 37*

Une commissaire voudrait savoir quelles sont les mesures prises pour répondre aux normes OPB autres qu'un revêtement phonoabsorbant ou des ronds-points.

M. Macherel répond que la solution est différente selon les lieux, les régimes de circulation, les valeurs d'alarme, le nombre d'émetteurs, la vitesse de déplacement. L'autorisation pour ces aménagements est donnée par la Direction générale de la mobilité. Il ajoute que le revêtement phonoabsorbant semble efficace suite à l'expérience de la rue de la Rosaie, mais c'est un nouveau produit dont la durée de vie n'est pas connue. Il signale que, pour diminuer le bruit de trois décibels, il faut diminuer le nombre d'émetteurs, voitures ou autres, de moitié.

#### *Page 38*

Pour répondre à une question d'une commissaire qui demande de quoi dépend le dépôt d'une proposition, M. Macherel explique que le Conseil administratif décide de présenter la proposition, et choisit de faire travailler ses services ou de mandater à l'extérieur. Selon la capacité de travail des services concernés, il est possible de prévoir quelles propositions seront déposées en 2012. Pour l'aménagement des Franchises, les TPG ont demandé de retarder les travaux qui dépendent de la mise en service du tram Cornavin-Meyrin. Ce projet va être réactif.

### Crédits d'investissements votés

#### *Page 54*

Un commissaire s'interroge sur la «subvention d'entretien et de maintenance» pour l'écluse du quai du Seujet.

M. Macherel précise qu'il s'agit d'un investissement unique lié à une technique financière que la direction des finances a adopté dans ce cas et qu'elle considère comme une «subvention d'investissements». C'est une participation de la Ville à des travaux préparés, nécessitant le dépôt d'une proposition de crédit. Cet objet n'est pas inscrit au budget.

### Projets actifs

*Page 92*

Un commissaire remarque les propositions concernant les ouvrages d'art et signale qu'il y a des lignes au budget pour l'entretien des ponts et passerelles.

M. Pagani répond que, pour la prochaine législature, il y a une enveloppe de 15 millions de francs destinée à l'entretien des routes et des 62 ponts et passerelles.

### Nouveaux projets actifs introduits dans le 6<sup>e</sup> PFI

*Page 111*

Un commissaire aimerait savoir, pour le groupe 104, «Bâtiments, édicules publics», de quels édicules il est question; sont-ce les «ferrazinettes»?

M. Macherel l'informe qu'il s'agit des premiers W.-C. publics autonettoyants.

### Projets non planifiés

*Page 120*

Constatant le montant important attribué au groupe 81, «Protection des eaux», un commissaire se renseigne sur la durée de vie des collecteurs.

M. Macherel l'informe qu'elle est d'environ soixante ans. La longueur totale du réseau en Ville de Genève est d'environ 200 km et le coût est de 3 millions de francs au kilomètre; il faut donc compter 600 millions de francs pour rénover la totalité du réseau, qui devrait se faire en soixante ans; cela revient à 10 millions de francs par année.

*Page 124*

Plusieurs commissaires regrettent que l'étude d'aménagement de la place Neuve se retrouve dans le groupe 101, «Places, rues résidentielles, trafic modéré», dans les projets non planifiés.

Avant le départ de MM. Pagani et Macherel, un commissaire rappelle qu'il avait été demandé, lors de la séance précédente, le nouveau document sur la méthode Stratus pour l'évaluation de l'état des bâtiments.

M. Macherel lui répond que ce document sera transmis à la commission au printemps prochain.

*Discussion et vote*

Après une brève discussion, les Verts proposent la recommandation suivante.

«Le Conseil municipal recommande de faire passer l'étude d'aménagement de la place Neuve en «projet actif» ou «nouveau projet actif» plutôt qu'en «projet non planifié».

Soumise au vote, cette recommandation est acceptée par 8 oui (3 Ve, 3 S et 2 AGT) contre 6 non (2 UDC, 1 DC et 2 L).

Le président, radical, ne prend pas part au vote.

1<sup>er</sup> février 2011

## **Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

Le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) de la Ville de Genève a été renvoyé à l'étude des commissions spécialisées en date du 6 septembre 2010. Il a été étudié à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public (CSS-Dom) lors des séances des 19 octobre et 2 novembre 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sarah Klopmann. Les notes de séances ont été rédigées par M<sup>me</sup> Consuelo Frauenfelder et M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions de leur travail.

### **Séance du 19 octobre 2010**

*Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de ses services*

La présidente souhaite la bienvenue à M. Pierre Maudet, conseiller administratif responsable du département de l'environnement urbain et de la sécurité, ainsi qu'à M<sup>me</sup> Simone Irminger, directrice du département, MM. Jean-Baptiste Saucy, chef du Service logistique et manifestations, et Jacques Magnin, commandant adjoint du Service d'incendie et de secours (SIS), qui sont auditionnés dans le cadre de l'examen du 6<sup>e</sup> PFI.

S'agissant du 6<sup>e</sup> PFI, M. Maudet signale que les prévisions de dépenses en matière informatique ont déjà été examinées par la commission de l'informatique et des communications.

Il attire particulièrement l'attention de la CSSDom sur les investissements projetés pour mettre en œuvre la stratégie du Conseil administratif visant à assainir le parc des véhicules municipaux.

Il rappelle que l'administration municipale gère 120 véhicules motorisés dont une grande partie doivent être renouvelés, alors que d'autres devront être abandonnés. L'ensemble représente 25 millions de francs, en plus des frais de renouvellement courant des véhicules, répartis en tranches annuelles de 5 millions. En 2010, c'est le Service d'incendie et de secours (SIS) qui devrait être le premier bénéficiaire de cette importante mesure environnementale qui s'inscrit dans le cadre des Engagements d'Aalborg.

Les prévisions d'investissements dont son département est le répondant concernent en outre le matériel de fête et de manifestations, le tri des déchets, la centrale d'alarme du SIS et le casernement des pompiers.

La commission passe en revue les projets actifs du Conseil administratif, qui n'inspirent pas de question.

Viennent les projets non planifiés:

#### Page 120

Une commissaire observe que la nouvelle caserne aéroport SSA-SIS est toujours devisée à 55,5 millions de francs, alors que le magistrat avait annoncé qu'elle coûterait probablement moins cher.

M. Maudet fait remarquer que ce prix correspond au coût d'une caserne de pompiers standard sur un terrain nu, tel qu'il est estimé par le Service des bâtiments. Pour autant, il réaffirme que ce projet devrait effectivement coûter moins cher que prévu. La CSSDom pourra s'en rendre compte à l'occasion d'une prochaine séance consacrée au projet Convergences. Il estime utile que les commissaires connaissent le coût de ce type d'infrastructure, car dans les prochaines années il faudra envisager la construction d'une nouvelle caserne dans le périmètre du projet Praille-Acacias-Vernets qui prendra la relève du bâtiment de la rue des Bains. Il espère que le financement de cet équipement sera partiellement pris en charge par l'Association des communes genevoises.

Un commissaire fait part de son étonnement de ce que la caserne SSA-SIS figure dans les projets «non planifiés». On en parle pourtant depuis longtemps et toujours en insistant sur sa nécessité. Il se fait l'écho de rumeurs suivant lesquelles le projet de caserne à l'aéroport présenterait des complications liées à son accès par l'autoroute, qui est de compétence fédérale. Il souhaite savoir si ce projet est encore réalisable et si le Conseil administratif envisage encore de l'activer en 2011.

M. Maudet répond qu'il souhaite présenter le projet Convergences conjointement avec le département des constructions et de l'aménagement. Il rappelle que ce projet a pour but d'améliorer les délais d'intervention du SIS, actuellement stationné aux Asters. La nécessité de ce projet est avérée, mais la Ville peut encore prendre le temps de bien le préparer. A son avis, la caserne de l'aéroport reste le meilleur emplacement, préférable en tout cas à un précédent projet sur le site des jardins familiaux de Vernier, trop près des grandes citernes de combustibles. M. Maudet signale que l'Office fédéral des routes pourrait être en mesure de financer la construction d'une bretelle autoroutière, mais la procédure nécessitera un certain temps. Un commissaire fait remarquer que les délais fédéraux sont souvent longs, ainsi que le démontre le pont sur la rade: en effet, à Berne on

parle de 2050, et non de 2040, comme à Genève. Faudra-t-il attendre 2035 pour la caserne? Est-ce que des requêtes ont déjà été déposées à Berne? En réponse, M. Maudet explique qu'il souhaite procéder étape par étape. Il faut d'abord vérifier que la bretelle autoroutière est bien la meilleure solution, ce qui devrait être fait dans le cadre du crédit d'étude que le Conseil administratif déposera au début de l'année 2011.

Un commissaire s'interroge sur les perspectives d'avenir du site du 128, route de l'Etraz, à Versoix. Ne pourrait-on pas le vendre à la commune de Versoix et y construire des logements? M. Maudet fait remarquer que ce site, cerné par le cours d'eau de la Versoix, qui est en partie protégé, n'est pas approprié à la construction de logements. Il rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit pour y installer le Centre de compétence en matière de formation (Cecofor). Il estime difficile d'imaginer autre chose à cet endroit, à moins de le rendre entièrement à la nature. A ce propos, il signale que les exigences cantonales en matière d'environnement vont engendrer des coûts supplémentaires pour le projet en cours. Le Conseil municipal sera de nouveau sollicité.

La présidente remercie M. Pierre Maudet et ses services de leur participation.

## **Séance du 2 novembre 2010**

### *Prise de position des groupes et vote*

Au nom du Parti radical, la représentante prend acte du 6<sup>e</sup> PFI tout en soulignant la disponibilité dont a fait preuve le magistrat Pierre Maudet lors de son audition et en le remerciant de ses réponses aux questions de la commission.

Au nom du Parti libéral, une commissaire prend acte du 6<sup>e</sup> PFI tout en soulignant la qualité du travail fourni par les services du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Le Parti démocrate-chrétien, quant à lui, prend acte du 6<sup>e</sup> PFI, en soulignant la dimension environnementale des principaux investissements relevant dudit département, soit le renouvellement du parc des véhicules motorisés de la municipalité.

Le Parti socialiste genevois prend acte du 6<sup>e</sup> PFI.

L'Union démocratique du centre prend acte du 6<sup>e</sup> PFI, mais sa formation se réserve la possibilité de formuler des recommandations lors de la discussion en séance plénière.

A gauche toute! prend acte du 6<sup>e</sup> PFI. Il relève toutefois la tendance du magistrat Pierre Maudet à vouloir privatiser certains secteurs, par exemple la gestion des caissettes à journaux.

Les Verts prennent acte du 6<sup>e</sup> PFI, mais notent que les grandes priorités du département, telles que le renouvellement des véhicules, sont surtout dictées par des contraintes légales ou environnementales.

En conclusion, à l'unanimité des membres présents, il est pris acte du 6<sup>e</sup> PFI 2011-2022 concernant l'environnement urbain et la sécurité.

*Note de la rapporteuse*

Dans ce PFI est compris un aménagement de locaux pour la police municipale à la rue Rothschild 27.

Récapitulatif: investissements totaux en cours: environ 400 millions.



9 décembre 2010

## **Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission de l'informatique et de la communication s'est réunie le 20 septembre 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sandrine Burger, pour étudier le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI), renvoyé dans les commissions spécialisées par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 septembre 2010. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

### **Séance du 20 septembre 2010**

*Audition de M<sup>me</sup> Simone Irminger, nouvelle directrice du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication*

En préambule, la présidente relève que dans le PFI se retrouvent essentiellement le renouvellement du matériel et le développement du programme SAP.

Une commissaire fait remarquer que, en l'absence du magistrat, il est difficile de prendre une position politique sur ce programme.

La question est alors posée à la commission de savoir si celle-ci souhaite entendre M. Pierre Maudet, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), et cette audition est refusée à l'unanimité.

Certains membres de la commission estiment que ce n'est pas avec le contenu du PFI qu'il est possible d'avoir une vision politique des investissements en informatique, mais au travers des crédits du plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC) proposés tous les deux ans et qui permettent d'avoir le détail de chaque objet présenté. Le prochain PSIC sera présenté cet automne et comprendra le renouvellement d'environ un quart du parc informatique de la Ville de Genève ainsi que l'équipement informatique du nouveau Conseil municipal pour la législature 2011-2015.

D'autres pensent, au contraire, qu'il s'agit d'un document important, qui présente une vision à long terme de la politique en matière d'informatique et de communication du conseiller administratif Pierre Maudet, et du Conseil administratif actuel.

La discussion tourne autour de l'utilité d'étudier le PFI en commission et aucune question sur cet objet n'est posée à M<sup>me</sup> Irminger ou à M. Favre.

N'ayant pas de recommandation à faire et ne se prononçant pas sur le PFI, la commission prend donc acte de ce 6<sup>e</sup> PFI.

*1<sup>er</sup> février 2011*

## **Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

Le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) a été étudié en une seule séance de la commission, le 4 novembre 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet.

Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Consuelo Frauenfelder, que la rapporteuse remercie de son travail.

Pour mémoire, la commission a pour mission de prendre formellement acte du document proposé, de formuler d'éventuelles recommandations.

La présidente ouvre la discussion et attend les propositions.

Une commissaire pense que les recommandations ont de l'effet, et cite comme exemple le projet François-Grast, qui se trouve dans les projets actifs. Elle ajoute qu'elle trouverait intéressant que ce projet leur soit à nouveau présenté en 2011, car il s'agit maintenant de logements et d'ateliers d'artistes, et elle observe que celui-ci, bien qu'actif, n'est pas planifié (p. 115). Elle pose comme recommandation que, à l'avenir, un projet actif soit également planifié.

### **Votes**

La présidente met aux voix cette recommandation pleine de bon sens. Elle demande si, ainsi recommandé, la commission est disposée à prendre formellement acte du 6<sup>e</sup> PFI.

A l'unanimité des membres présents, la commission accepte de prendre acte du 6<sup>e</sup> PFI concernant la culture.

### *Remarques de la rapporteuse*

Malgré la densité des propositions, celles-ci n'ont suscité aucun débat ni de fond ni de forme sur l'un des départements les plus considérables de la Ville.

A noter que, au nombre des propositions, de grands investissements sont en cours. Par catégorie:

- Projets actifs: le plus fort investissement à hauteur de 321,5 millions, devant le logement et l'aménagement.
- Dépenses globales planifiées: ont doublé entre le 1<sup>er</sup> et le 6<sup>e</sup> PFI.
- Potentiel de crédits pour réalisation déposables en 2011: de l'ordre de 205,5 millions (extension MAH – Conservatoire et Jardin botaniques – dépôts Artamis – Nouvelle Comédie).
- Crédits d'investissements votés à ce jour: 123,5 millions.
- Crédits déposés: 4,6 millions pour 6 objets.
- Projets actifs: 32 projets actifs pour un coût estimé de 321,2 millions.

Au nombre des projets non planifiés, on aurait pu s'attendre à un regret de l'abandon de la rénovation du Palladium ou de la maison de Sainte-Clotilde à l'heure où les jeunes manquent de lieux de divertissements.

Parmi les grands investissements, relevons la réintroduction du projet d'extension et de réaménagement du Musée d'art et d'histoire, l'aménagement du Bâtiment d'art contemporain, le Pavillon de la danse, la Console et Bot III, ainsi que différents travaux au Grand Théâtre.

Tout ce dont nous avons pris acte, dans le plus grand des silences.

20 janvier 2011

## **Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

### **Rapport de M. Alpha Dramé.**

#### **Préambule**

L'objet susmentionné a été débattu pendant la séance du 2 décembre 2010 à la commission de la cohésion sociale, sous la présidence de M<sup>me</sup> Maria Casares. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Maes Sarah, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

#### **Séance du 2 décembre 2010**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de ses services: M<sup>mes</sup> Carine Bachmann, directrice adjointe du département, Véronique Pürro, cheffe du Service social, Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, Francine Koch, déléguée à la petite enfance, Carole Schaulin, cheffe du Service des pompes funèbres, et MM. Patrick Chauveau, administrateur à la Délégation à la petite enfance, Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, et Claudio Deuel, chef de la Délégation à la jeunesse*

#### P. 89

Une commissaire aimerait savoir à quoi correspond la somme dévolue à la rénovation du cimetière de Châtelaine.

M. Tornare répond en précisant que, dans un premier temps, le Conseil municipal avait refusé un projet de crédit pour cette rénovation, prétextant que ce n'était pas urgent. Cette rénovation est néanmoins nécessaire, car le cimetière est dans un état déplorable. Il est notamment important parce qu'il abrite des tombes de soldats français de la Première Guerre mondiale, morts à Genève. Les administrations françaises font donc pression pour que cette rénovation ait lieu. Dans un deuxième temps, la commission de la cohésion sociale avait donc fait une motion pour contredire ce vote. Il a ainsi été demandé à M. Oertli de mettre en place une proposition de rénovation.

M<sup>me</sup> Schaulin ajoute qu'il existe la volonté de créer également un columbarium supplémentaire, le nombre de crémations étant en augmentation. M. Oertli

ajoute qu'il y a aussi la volonté de le rendre plus vert et mieux aménagé en tant qu'espace vert. Aujourd'hui, le cimetière ne répond pas aux attentes du public.

La commissaire demande ce qu'il en est de l'étude de cette rénovation, qui est de 170 000 francs. M. Oertli lui répond que l'étude concernant le bâtiment est avancée mais pas encore terminée, et que l'étude sur les espaces verts n'est pas non plus achevée.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute qu'il existe le projet EVA, qui est supposé développer une meilleure collaboration entre le Service des pompes funèbres et le Service des espaces verts. Il y a la volonté d'un concept global pour cette rénovation qui serait le fruit de cette collaboration, et cela prend donc beaucoup de temps.

M. Oertli ajoute également que de nombreux cimetières nécessitent des rénovations, mais faire des projets et les réaliser demande beaucoup de temps.

#### P. 26

La commissaire aimerait savoir pourquoi les crédits d'investissement pour la cohésion sociale ne représentent que 4% du montant total.

M. Tornare répond en précisant que le budget de fonctionnement est important pour la cohésion sociale, mais moins, il est vrai, pour les investissements.

M<sup>me</sup> Pürro pense que la réponse est politique. En effet, ce budget dépend de l'objet où la Ville place les efforts. Le département de la cohésion sociale est le parent pauvre en ce qui concerne les bâtiments, par rapport à d'autres départements.

Un commissaire dit qu'en effet le département de la cohésion sociale a un budget de fonctionnement très important, mais moins dans l'investissement dans des bâtiments.

M. Tornare estime qu'il serait possible de faire mieux. Il est vrai que de nombreux espaces, notamment dans le domaine de la petite enfance, sont loués.

Une commissaire estime que la population augmente, mais que les infrastructures ne suivent pas. M. Tornare insiste sur le fait que de nombreux espaces sont loués et donc n'apparaissent pas dans ce montant. De plus, il pense que c'est le budget de fonctionnement, et donc les aides, qui doivent augmenter.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute qu'il y a peu de possibilités d'acheter. Genève est une ville dense, où il y a peu d'espaces.

M<sup>me</sup> Koch insiste sur le fait que le département a vraiment une politique proactive. Par exemple, pour les crèches, une structure a été mise en place avec la GIM et le département des constructions, pour ne pas rater les opportunités de lieux.

Un commissaire aimerait savoir s'il est possible d'avoir un tableau qui compare les coûts de ce qui est loué et acheté. M<sup>me</sup> Widmer apportera une réponse par écrit quant à l'évolution des effectifs scolaires.

Un commissaire libéral aimerait savoir si ces prévisions prennent en compte l'évolution prévue de la population. M. Tornare répond par l'affirmative.

Un commissaire des Verts pense que le PFI n'est que l'ensemble des intentions du Conseil administratif, et que c'est une vision à long terme. Il est donc difficile de prévoir exactement.

Le commissaire libéral se demande où apparaît la réalisation du projet Praille-Acacias-Vernets dans le budget. M<sup>me</sup> Widmer lui répond que le projet est trop peu avancé pour l'instant.

#### P. 77

Un commissaire d'A gauche toute! aimerait savoir pourquoi le montant de rénovation de l'école des Crêts-de-Champel est beaucoup plus élevé que celui des autres écoles. M<sup>me</sup> Widmer répond que l'école est dans un état catastrophique, qu'elle date des années 1970 et qu'elle a très mal vieilli. Il existe donc quatre possibilités: la rénover un minimum puis la détruire dans quinze ans, la rénover petit à petit, la rénover complètement ou la détruire pour la reconstruire. Pour diverses raisons telles que la nouvelle loi sur l'énergie et la difficulté de reloger les élèves en cas de reconstruction, la meilleure solution semble être une rénovation. Les quatre possibilités seront présentées au Conseil municipal en temps voulu.

#### P. 83

Un commissaire des Verts aimerait savoir ce qu'il en est du projet de crèche à l'emplacement de l'ancien manège. M. Tornare répond que c'est un dossier à régler avec le département de M. Mark Muller. M. le magistrat est en négociation avec l'Etat pour obtenir un droit de superficie qui ne soit pas excessif. Le projet doit être ensuite discuté avec le Conseil administratif.

Le commissaire libéral aimerait savoir où se situe le budget des salles de gymnastique qui sont utilisées par le Service des sports. M. Tornare lui répond qu'il est dans le budget «écoles».

#### P. 84

La présidente aimerait savoir ce qu'il en est de l'extension des logements pour le projet VIA (vers l'intégration et l'autonomie). M. Deuel répond que sept chambres individuelles et une chambre commune sont prévues à la villa

Freundler. Il existe des collaborations avec la Ciguë, entre autres, pour fournir des logements pour étudiants, ce qui manque cruellement à Genève.

La commissaire des Verts se pose la question de la villa Ambrosetti. M<sup>me</sup> Bachmann répond que le projet a été longtemps bloqué, en raison de difficultés avec la propriétaire. Le projet est de faire une crèche et un foyer pour femmes. Une commissaire demande s'il ne serait pas plus judicieux d'utiliser ce local pour la Maison de quartier des Eaux-Vives et de trouver un autre local pour le foyer. M. Tornare dit qu'il serait effectivement plus judicieux d'installer un foyer pour femmes dans un endroit plus caché et discret.

#### P. 85

La présidente aimerait savoir si la rénovation des clubs d'aînés a déjà commencé. M<sup>me</sup> Pürro lui répond qu'il s'agit de neuf clubs. Le projet sera proposé au Conseil municipal au début de 2011. Pour lutter contre l'isolement, il s'agit de mettre en place des locaux plus adaptés à leurs besoins, polyvalents, qui puissent accueillir toutes sortes d'activités, comme des cours d'informatique, des conférences, etc.

#### **Prises de position des partis**

L'Union démocratique du centre prend acte du PFI, tout en précisant qu'il ne représente pas les priorités de son parti.

Le Parti libéral pense que ce PFI n'est pas très utile et qu'il serait possible d'économiser plus d'argent en réduisant les charges administratives. Le PFI devrait être un outil de travail plus simple.

Les Verts se demandent s'il est vraiment utile de le renvoyer ainsi dans toutes les commissions. Ils précisent que, historiquement, le PFI était renvoyé uniquement à la commission des finances. Une commissaire d'A gauche toute! pense qu'il ne faut pas trop donner de poids à la commission des finances. Si le PFI n'est pas renvoyé dans les différentes commissions, alors les commissions spécialisées ne servent à rien.

Une commissaire des Verts pense que le PFI pourrait être aussi renvoyé à la commission des travaux, car elle a une vue d'ensemble.

A gauche toute! rappelle qu'à l'Etat il y a deux personnes, une de droite et une de gauche, qui vont surveiller le travail de chaque département et que c'est bien plus efficace que ce qui se fait au niveau de la Ville. La commission des finances doit attendre la dernière minute pour rendre son rapport, car les différentes commissions n'ont pas rendu le leur.



21 décembre 2010

## **Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner le 6<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2011-2022.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Martine Sumi.**

La commission, sous la présidence de M. Mathias Buschbeck, a étudié la présente proposition lors des séances des 18 octobre et 15 novembre 2010.

La rapporteuse remercie M<sup>me</sup> Tamara Saggini pour l'indispensable contribution de ses notes de séances.

### **Séance du 18 octobre 2010**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan et M<sup>me</sup> Carine Bachmann, respectivement directeur et directrice adjointe du département, M. Claudio Deuel, chef de la Délégation à la jeunesse, et M. Philippe Voirol, chef du Service des sports*

M. Tornare répond que le plan financier d'investissement (PFI) a changé de rythme mais qu'il demeure un plan d'intention. C'est un bon repère, un tableau de bord et, souvent, les premières questions concernant un objet à traiter en Ville de Genève sont de savoir s'il est déjà inscrit ou pas dans le PFI.

Il apparaît que la jeunesse est peu lisible, mais elle est bien là, à la fois sous le soutien à la culture et sous l'angle du social. En fait, la politique de la jeunesse est une thématique transversale tout comme celle des aîné-e-s. Quand, il y a onze ans, la Délégation à la jeunesse a été créée, sa mission première était d'assurer tout ce qui se fait à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et de développer des soutiens à la jeunesse en difficulté. Le projet VIA (Vers l'intégration et l'autonomie) en est un bon exemple. Au niveau comptable et budgétaire, on a peine toutefois à retrouver une thématique générale. A ce stade, il n'est encore rien prévu d'investir pour le projet VIA, car un bilan devra d'abord être tiré. En ce qui concerne la villa Freundler, la Délégation à la jeunesse avait fait un lien avec ce bâtiment, avec l'idée de le réaménager pour une partie de la population VIA, mais pour l'instant ce n'est pas avancé.

Une commissaire ayant demandé pourquoi le projet pour le stade de Frontenex apparaît à des prix différents, M. Voirol explique que l'idée de départ était de se dire que la Ville de Genève n'a aucun stade conforme aux normes de la

Challenge League. La réflexion était partie quand UGS avait des velléités. Le périmètre de Frontenex mériterait un réaménagement total, ce qui permettrait de réenvisager aussi la villa Plonjon. Le but est de garder le bâtiment historique, d'enlever la piste de cyclisme qui ne sert plus, de refaire le terrain plus proche de la tribune et, entre le terrain synthétique et le terrain A, de construire une tribune et, dessous, une infrastructure liée au sport. Si le montant a été mis dans les projets non planifiés, c'est une volonté du département, qui a dit de commencer à faire l'étude rapidement, et, en fonction de ce que dira l'étude, le projet sera réalisé. M. Tornare ajoute que le stade de Frontenex est beau mais un peu vieux, et que c'est aussi la volonté du Conseil administratif d'en faire un stade digne de ce nom.

A la demande de savoir s'il est question de la Ville ou du Canton, lorsque l'on parle de stade pas aux normes de la Challenge League, M. Voirol dit qu'il parle de la Ville mais que ceux du Canton, Meyrin, Carouge et Trois-Chêne ne sont pas exactement aux normes non plus.

Un commissaire s'inquiète de ne pas voir la mention d'une nouvelle patinoire dans les projets, pas même l'indication d'un crédit d'étude. M. Tornare déclare qu'un petit groupe de travail a été mis sur pied pour localiser une future patinoire. Ce sera un partenariat privé-public pour non seulement une patinoire mais un complexe multisports.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute que c'est un peu trop tôt pour figurer au PFI, car deux études doivent être faites: une sur les besoins en glace et l'autre par l'Etat sur les emplacements possibles au niveau cantonal. Lorsque les résultats seront connus, l'objet pourra être inscrit dans le prochain PFI.

## **Séance du 15 novembre 2010**

*Suite de l'audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagnée de M<sup>me</sup> Carine Bachmann, directrice par intérim du département, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports*

En page 36, un commissaire revient sur ce qu'il a déjà dit la fois dernière, soit que le skate-park ne figure pas au PFI, bien que l'objet ait été discuté en commission et que plusieurs auditions à son sujet aient bel et bien eu lieu. Il s'en étonne.

M. Tornare affirme que c'est un projet qu'il faut soumettre maintenant à la population, la commission connaît son avis à ce sujet. Cependant, il y a une certaine crainte de soumettre ce projet avant les élections municipales. Lui pense qu'il faut le faire tout de suite. Il remarque que le skate-park se trouve toutefois déjà dans les projets actifs au niveau de l'aménagement de la plaine de Plainpalais.

M<sup>me</sup> Bachmann déclare qu'elle a retrouvé dans le projet de la plaine de Plainpalais, à la page 66, deux crédits de la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> phases avec le skate-park ouvert et une place de jeux.

Toujours à la page 36, un commissaire demande si la rénovation des vestiaires concerne un seul stade ou différents terrains.

M. Voirol répond que cela concerne la rénovation des vestiaires et annexes du Bout-du-Monde. Après demande de précisions sur ces rénovations, il explique qu'au point 16.04 c'est le stade du Bout-du-Monde qui est concerné, alors qu'au point 47.07 il s'agit du remplacement des deux terrains stabilisés de Vessy.

Un peu plus loin, il est confirmé que le projet de la gare des Eaux-Vives est bien celui qui comprend la crèche, un projet de piscine et pourquoi pas une salle de grimpe à la place du badminton.

Concernant la page 81, il est demandé si tous les crédits prévus en 2010 sont déposés.

Le projet de remplacement des terrains de Varembe est bel et bien déposé. Pour la patinoire des Bastions, dans le cadre du projet des patinoires de quartier, le projet est en attente. Il sera probablement proposé au début de l'année prochaine. Le matériau est du plastique, voire de la glace si on considère que la patinoire des Bastions est une patinoire saisonnière de quartier, comme les Charmilles. Pour le troisième projet prévu, il n'y a pas encore de site sur la rive gauche.

L'ensemble des commissaires plaide pour que la patinoire des Bastions reste saisonnière, car la patinoire en glace devant le kiosque a beaucoup de charme.

M. Voirol rassure en affirmant qu'il n'est pas question de transformer la patinoire des Bastions en surface synthétique!

A la page 82, le projet d'acquisition d'un plancher démontable aux Vernets n'a pas été déposé: il fait en fait partie d'un projet complet lié aux travaux de la patinoire. Pour Frontenex, par contre, c'est déposé.

Quant à l'étude d'aménagement du Bout-du-Monde, le projet est dans les mains du Service des bâtiments. Il y a la volonté de modifier l'aménagement du Bout-du-Monde qui n'est plus satisfaisant en ce moment: par exemple, le Bout-du-Monde accueille les visiteurs avec un parking, c'est un aménagement des années 1960-1970. Il faut réfléchir à l'aménagement de certains sports, faire place à d'autres et améliorer la qualité de l'accueil ainsi que de la buvette.

Ce sont les services de M. Rémy Pagani qui mènent l'étude. Le service qui gère est dans la colonne BAT du PFI. Il y a un service bénéficiaire et le crédit est géré par un service compétent.

Pour la pétanque, Genève est la seule ville qui dispose d'un boulo-drome aussi immense. Il y a aussi les terrains sur la plaine de Plainpalais, aux Croupettes, rénovés il y a plus de six ans, et à Richemont. Tous ces lieux nécessitent un entretien régulier.

Des commissaires s'étonnent de comment il est possible de prévoir un projet, dans le cas ici concernant Vessy, avant l'étude qui est inscrite simultanément au PFI. Il y a en fait deux aspects: des choses à faire indépendamment d'une étude, les vestiaires par exemple, et la réflexion globale sur tout le périmètre du Bout-du-Monde qui demande par contre une étude ad hoc.

Une commissaire demande si, pour la réaffectation des lieux pour d'autres sports, contact a été pris avec les associations concernées. Elle relève également les problèmes des transports publics pour aller au Bout-du-Monde. Pour l'instant, le directeur du Service des sports indique qu'ils n'en sont qu'au stade du cahier des charges, mais il est évident que les associations seront interrogées.

A l'inquiétude d'une commissaire qui indique que les transports en commun pour les Evaux devraient aussi être revus, M. Tornare explique qu'il y a une réflexion au sein de l'association des Evaux. Sur la commune d'Onex, il est question d'élargir la route, mais il y a énormément d'opposition du voisinage. M. Voirol ajoute qu'il y a une étude d'accessibilité des Evaux qui a été menée. Pour les projets en 2011, trois nouveaux terrains stabilisés en synthétique seront transformés. Sur trois ans, par tranche de trois, ces terrains stabilisés seront rénovés. Deux à Vessy et celui du Bois-des-Frères sont prévus en 2011. Deux au Bout-du-Monde et celui de Trembley le sont pour 2012.

A la page 106, M. Voirol dit que la salle du boulo-drome est immense, la hauteur est disproportionnée. Une réflexion est menée pour l'éventuelle installation d'un étage-mezzanine pour mettre, par exemple, une salle destinée aux arts martiaux. Une étude a été commandée, car la salle est en effet disproportionnée. De plus, des personnes fumaient dans ce lieu et il a bien entendu été donné l'ordre de cesser cette pratique. L'idée d'y installer un mur de grimpe est suggérée par le président.

A la page 118, parmi les objets non planifiés, le président demande de quelle transformation il s'agit pour le stade de Pré-Picot. C'est la transformation du stade, qui est vétuste, mais pas une urgence. Cela n'a aucun lien avec les Fourches.

La Ville est toujours à la recherche de surface et s'interroge d'une éventuelle construction sur le parking des Vernets: créer «un mini-Bercy», une salle multi-sports? Sur cette piste de réflexion se greffe la problématique de la nouvelle patinoire. L'idée est en tout cas de montrer qu'il y a la volonté d'utiliser mieux cet espace. Si l'intention de l'armée de quitter la caserne des Vernets était confirmée, toute cette surface pourrait être utilisée pour le bien de la population.

Un commissaire demande pourquoi 4,5 millions sont accordés à la surélévation des bâtiments administratifs, au point 50.012.56, soit au-dessus de la piscine des Vernets. M. Voirol rappelle aussi que c'est un plan d'intention: il n'est pas question de doubler les effectifs du Service des sports, mais l'idée est de dire où on peut trouver de la place, dans ce cas pour des salles de conférences ou de réunions. C'est le point le moins d'actualité de tous ces projets non planifiés.

Un commissaire aimerait qu'il soit écrit que «M. Tornare s'engage à faire tout ce qui est possible pour respecter le délai pour la nouvelle patinoire au 1<sup>er</sup> septembre 2015». M. Tornare accepte volontiers et rappelle que c'est le même délai que dans le contrat signé avec le Canton.

### **Prises de position**

A gauche toute!, après avoir étudié le présent PFI, y adhère tout en regrettant le peu de visibilité du skate-park.

Le PFI convient également bien aux socialistes, qui nuancent leur enthousiasme, car ils auraient souhaité davantage de projets pour la jeunesse, notamment pour les jeunes, qui ont de grandes difficultés à se loger.

Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du PFI, mais se réserve le droit de formuler éventuellement des recommandations en séance plénière.

Les Verts sont satisfaits, car plusieurs projets lointains ont été avancés dans le temps. Après plusieurs années, ils notent enfin un investissement pour le sport, mais attendent toutefois encore une ou deux grandes salles de sport.

### **Recommandation radicale**

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de respecter l'engagement pour la construction d'une nouvelle patinoire au 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour le hockey professionnel de Genève.»

La recommandation est acceptée à l'unanimité des membres présents (2 Ve, 2 AGT, 2 S, 1 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC).